



Direction du Secrétariat général
Pôle Assemblées Nantes Métropole

Arrêté n°2022-486

Désignation de M. Yves PASCOUUAU comme représentant suppléant au sein de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)

Arrêté

La Présidente,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE),

Considérant qu'il convient de désigner un élu métropolitain pour représenter Nantes Métropole au sein de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) en cas d'empêchement de Mme la Présidente,

Arrête

Article 1. M. Yves PASCOUUAU, 19ème Vice-président, est désigné comme suppléant afin de représenter Nantes Métropole au sein de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), en cas d'empêchement de Mme la Présidente.

Article 2. M. le Directeur général des services de Nantes Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 4 JUL. 2022

La Présidente,

Johanna ROLLAND

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220704-2022_486ARR-AR
Date de télétransmission : 04/07/2022
Date de réception préfecture : 04/07/2022